MEESCHAERT
Asset Management

Empreinte océans de MAM Transition Durable Actions

Enjeux pour la préservation de la biodiversité marine

Mai 2020

Depuis 1935

www.isr.meeschaert.com

UN ENJEU ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE CRUCIAL

L'OCÉAN, UN PUIT DE CARBONE NATUREL INDISPENSABLE

Tout comme les forêts, les mers et les océans sont de véritables lieux de stockage du carbone, et absorbent un tiers des émissions de CO2 humaines.
On estime que l'océan concentre 50 fois plus de carbone que l'atmosphère. Plus grand puits de carbone de la planète, les océans produisent également 50 % de l'oxygène que nous respirons.

« Si l'on s'intéresse au Produit marin brut (PMB), l'océan se place alors au 7ème rang des pays les plus riches de la planète, entre le Royaume-Uni et le Brésil, avec 2 500 milliards de dollars générés chaque année » .

Sources : Novethic, « Préserver l'Océan, un enjeu économique... à 24 000 milliards de dollars », 9 juin 2015

PATRIMOINE OCÉANIQUE, TRÉSOR ÉCONOMIQUE

Les océans produisent de la valeur économique sous différentes formes, telles que l'approvisionnement en alimentation, le commerce et le transport, le tourisme, la protection des côtes...
Les mers et les océans apportent ainsi une source directe de revenus économiques pour 500 millions de personnes, qui dépendent des ressources de la pêche pour survivre.
Ces services écologiques et économiques dépendent d'une biodiversité riche mais encore très peu connue : si seulement 235 000 des 2 millions d'espèces déjà connues sur la planète se trouvent dans les océans, les scientifiques estiment que 2 millions d'espèces marines supplémentaires restent à découvrir.

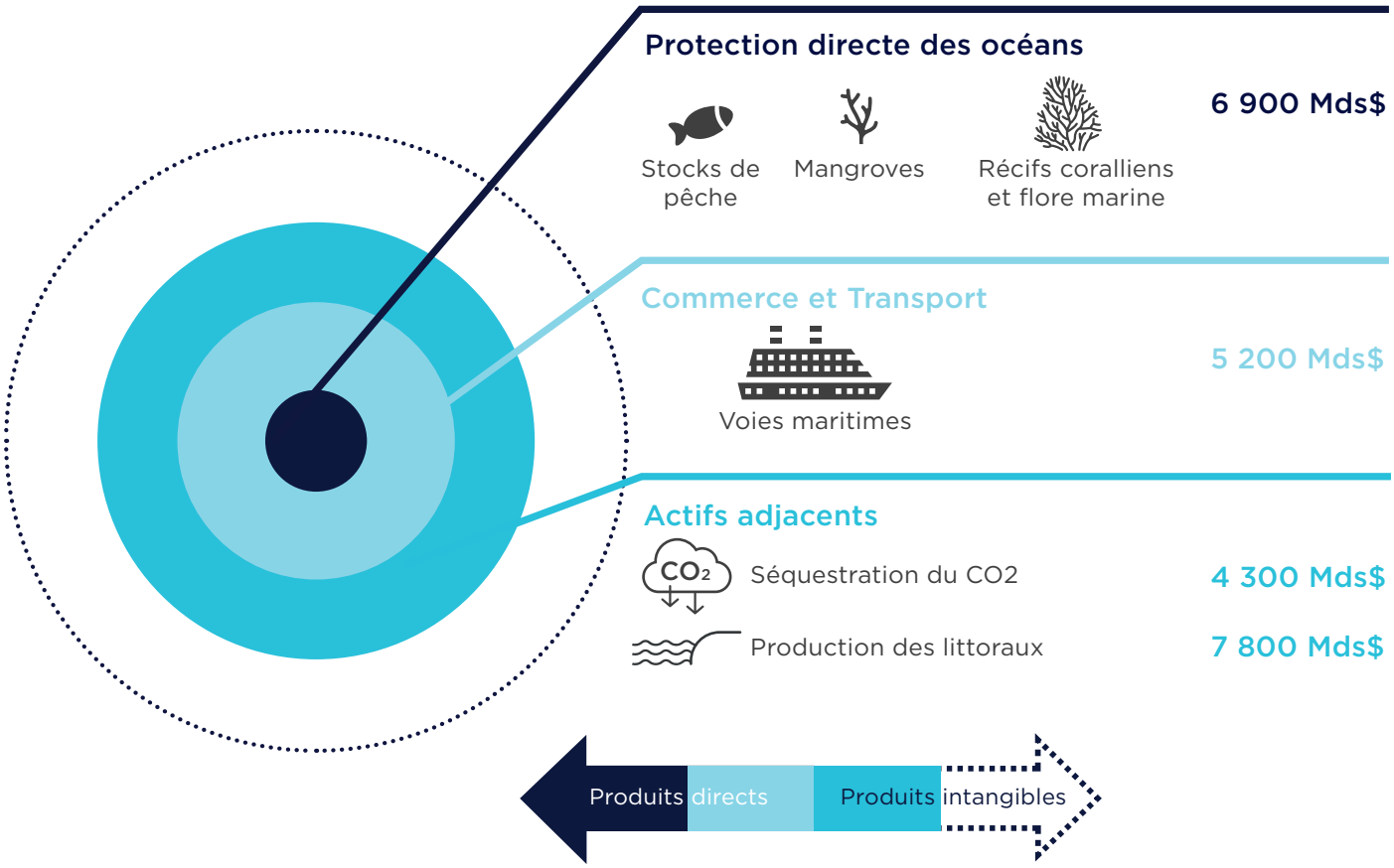

Sources : Meeschaert AM, Rapport WWF, Global Change Institute, Boston Consulting Group.

IMPACT DES ENTREPRISES DANS LE PORTEFEUILLE

COMMENT LE FONDS MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS APPORTE-T-IL UNE RÉPONSE AUX PRINCIPALES CAUSES DE DÉGRADATION ET PERTE DE BIODIVERSITÉ MARINE ?

Les océans occupent 70 % de la surface de la Terre ; pour autant, ces écosystèmes sont très peu préservés. En effet, moins de 1,5 % des surfaces océaniques sont protégées, et 70 % des océans échappent à toute juridiction. Les pressions exercées par l'homme n'ont jamais été aussi fortes (surpêche, destruction des habitats, pollutions).

La diversité biologique marine a reculé de 39 % entre 1970 et 2010 et près d'un tiers des espèces de poissons sont aujourd'hui menacées d'extinction.

Les coraux sont eux aussi touchés : si 50 % d'entre eux ont déjà disparu, il est possible que d'ici 2050, ils aient complètement disparu.

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

14,50 % du portefeuille contribuait à la préservation de la biodiversité marine au 31/12/2019.

Source : Meeschaert AM
Pour plus d'informations vous pouvez consulter le DICI et le prospectus MAM Transition Durable Actions sur le site www.meeschaert.com

Impact 2018 du recyclage plastisque des entreprises investies :
- Consommation annuelle de 23 millions de personnes
- 1,933 millions de tonnes de CO2 économisées

Impact 2018 du re-raffinage des huiles usagées par l'entreprise investie :
- 2 millions de tonnes de GES économisées
- 852 000 hectares d'étendue d'eau préservée

Impact 2018 du traitement des eaux de ballast par les entreprises investies :
- 4 100 navires équipés d'un système de de traitement

Sources : Rapport IPBES 2019, Meeschaert AM, Publications des entreprises.

Ce schéma met en perspective la valeur ajoutée environnementale associée à l'activité des entreprises, avec l'importance de l'enjeu en matière de dégradation de la biodiversité. Des indicateurs d'impact sont présentés de façon agrégée pour chacune des trois thématiques d'investissement de l'Empreinte Océan :
- traitement des eaux de ballast pour lutter contre la prolifération d'espèces invasives,
- re-raffinage des huiles usagées pour lutter contre la pollution pétrolière,
- recyclage pour lutter contre la pollution plastique.

Ils permettent de consolider les contributions positives des entreprises investies sur l'année 2018.

PROLIFÉRATION DES ESPÈCES INVASIVES

« Parmi les milliers d'organismes marins qui voyagent avec les eaux de ballast, certains parviennent à conquérir leur territoire d'arrivée, entraînant parfois des bouleversements pour l'écosystème local »

Source : Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)

Enjeux

La croissance exponentielle du transport maritime international génère des dommages importants sur la biodiversité marine. La circulation via les eaux de ballast d'organismes marins (micro-algues, plancton animal, larves, bactéries, mollusques, crustacés) perturbe en effet la biodiversité locale. Les eaux pompées dans les réservoirs des navires (appelés ballasts) afin d'optimiser leur navigation, sont ensuite larguées dans des milieux maritimes éloignés de leur lieu d'origine. Or, l'opération de vidange de ces eaux est un puissant facteur de dispersion d'espèces exotiques, pouvant devenir invasives vis-à-vis de la biodiversité marine locale.

Evolutions réglementaires

En septembre 2017, la « Convention Internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires » a été adoptée par l'Organisation Maritime internationale. Elle a contraint les nouveaux navires à s'équiper d'un système de traitement des eaux de ballast. En septembre 2019, le second volet de la Convention est entré en vigueur et impose aux navires existants de s'équiper d'un tel système dans un délai de cinq ans. Cette convention a été signée par 65 Etats, représentant plus de 70 % du tonnage mondial. L'objectif est de stopper la prolifération des espèces invasives liée aux déchargements des eaux de ballast. Ce sont près de 50 000 navires existants qui devront être équipés d'un système de traitement des eaux de ballast d'ici 2024, dont 34 000 avec un système de technologie UV.

QUELQUES CHIFFRES

- 10 milliards de m3 d'eau de mer transitent via les ballasts chaque année, dont 22 millions déchargés le long des côtes françaises.
- 60 % des cas d'introduction d'espèces invasives seraient liés au trafic maritime, soit par les ballasts, soit par la coque des bateaux où algues et mollusques peuvent s'accrocher.

Source : Ifreme

BIO-UV

PROFIL DE L'ENTREPRISE	
Chiffre d'affaires	20 millions d'euros en 2019
Eaux de ballast	10,2 millions d'euros en 2019 (+ 96 % contre 2018), soit 51 % du chiffre d'affaires du groupe à fin 2019

TRAITEMENT DES EAUX DE BALLAST	
Technologies de traitement	Les bénéfices environnementaux de la technologie UV : aucun sous-produit corrosif ou nuisible n'est généré, contrairement à l'injection de produits chimiques qui sont hautement toxiques. Cette technologie fonctionne quels que soient les niveaux de salinité et de température de l'eau, contrairement à l'électrolyse ou électro-chloration.
Caractéristiques des produits	Gamme BIO-SEA® : combinaison de deux technologies (filtration mécanique et traitement UV-c) au sein d'une même unité. Permet de traiter des débits de 10 à 2000 m3/h
Nombre de bateaux équipés	Entre 2013 et 2018, 136 navires équipés avec les systèmes Bio-SEA®
Part de marché	1,3 % en 2018

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT	
Investissements réalisés	Entre 2011 et 2018 : 10 M€ investis pour développer la technologie UV
Perspectives de développement sur cette activité	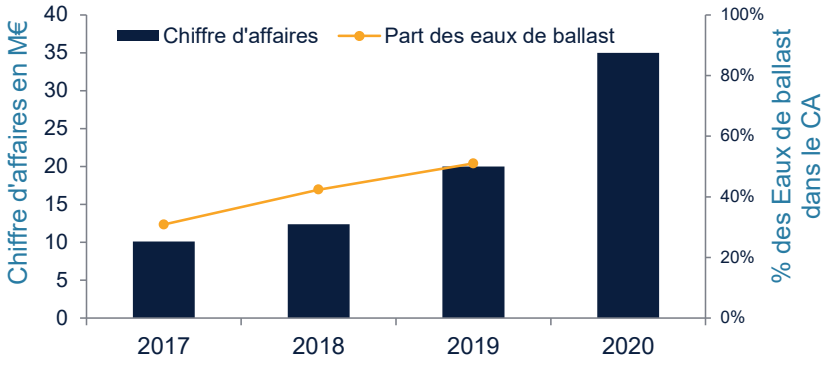

IMPACT	
Contribution à la réduction de la dégradation de la biodiversité marine	1,3 % des parts de marché apportant une solution à 60 % des cas d'introduction d'espèces invasives. Cette problématique représente 10 à 15 % des causes de la dégradation de la biodiversité marine

Sources : Meeschaert AM, rapports entreprise, Organisation Maritime Internationale

ALFA LAVAL

PROFIL DE L'ENTREPRISE	
Chiffre d'affaires	4 milliards d'euros en 2018
Eaux de ballast	40 millions d'euros en 2018, soit 1 % du chiffre d'affaires

TRAITEMENT DES EAUX DE BALLAST	
Technologies de traitement	Les bénéfices environnementaux de la technologie UV : aucun sous-produit corrosif ou nuisible n'est généré, contrairement à l'injection de produits chimiques qui sont hautement toxiques. Cette technologie fonctionne quels que soient les niveaux de salinité et de température de l'eau, contrairement à l'électrolyse ou électro-chloration.
Caractéristiques des produits	Alfa Laval PureBallast 3 (troisième génération) PureBallast fait partie des activités "Marine Environmental" au sein de la division Marine d'Alfa Laval. Permet de traiter des débits de 32-3000 m3/h
Nombre de bateaux équipés	4 000 systèmes PureBallast vendus dont quelques centaines sur des bateaux en rénovation
Part de marché	10 % du marché total des eaux de ballast en 2018

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT	
Investissements réalisés	2,5 % de ses revenus annuels investis dans la R&D
Perspectives de développement sur cette activité	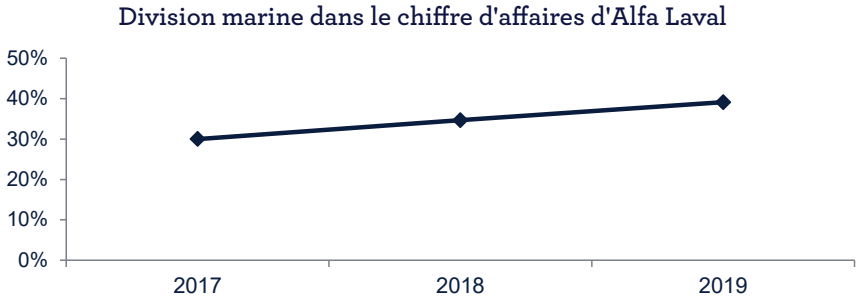

IMPACT	
Contribution à la réduction de la dégradation de la biodiversité marine	10 % des parts de marché apportant une solution à 60 % des cas d'introduction d'espèces invasives. Cette problématique représente 10 à 15 % des causes de la dégradation de la biodiversité marine

Sources : Meeschaert AM, rapports entreprise, Organisation Maritime Internationale

POLLUTION PÉTROLIÈRE

Enjeux

La pollution dite « opérationnelle » des océans (dégazage, déballastage) représente deux tiers de la pollution aux hydrocarbures. Il s'agit des résidus d'hydrocarbure déversés dans les océans lors du rejet dans la mer d'huiles de vidange et de fuel des moteurs, ainsi que lors du nettoyage des fonds de cuve. Ces déversements ont des répercussions sérieuses sur la biodiversité marine, que ce soit lié à l'engluement physique (avec impact sur les fonctions physiologiques) ou à la toxicité chimique. La perte d'habitat ou d'abri entraîne également l'élimination d'espèces d'importance écologique.

Evolutions réglementaires

La Convention MARPOL adoptée en 1978 par l'Organisation maritime internationale (OMI) a permis d'imposer la collecte et le traitement à terre des déchets générés par le transport maritime, afin d'éviter les déversements illégaux en mer.
Elle limite très fortement les rejets des slops[1]. Les ports sont contraints de se doter d'infrastructures permettant de les collecter et de les traiter. La feuille de route adoptée par l'OMI pour la période 2017-2023 vise à définir une stratégie globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires.

QUELQUES CHIFFRES

- Entre 150 000 tonnes et 400 000 tonnes d'hydrocarbures sont délibérément déversées dans la mer du fait des déballastages et des dégazages.
- Un gros porte-conteneurs génère 1,6 tonne de déchets pétroliers par jour, soit près d'1 % de sa consommation en fuel.

Source : Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)

LUTTER CONTRE LES EFFETS NÉFASTES DES EAUX DE BALLAST SUR LA BIODIVERSITÉ MARINE : ENTREPRISES PRÉSENTES DANS LE PORTEFEUILLE

CLEAN HARBORS

PROFIL DE L'ENTREPRISE	
Chiffre d'affaires 2018	2,874 milliards d'euros
Présence géographique	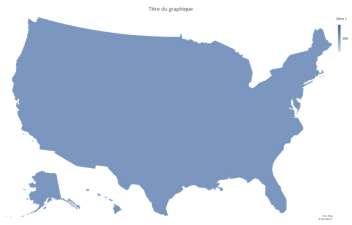

MARCHÉ	
Raffinage d'huiles usagées	En 2018, 225 millions de gallons en 2018 Depuis la création de cette activité, 3,1 milliards de gallons
Part de marché	Acteur le plus important au niveau mondial en matière de re-raffinage et de recyclage des huiles usées, permettant la production de nouveaux produits dérivés (huiles, lubrifiants...)

IMPACT	
Emissions de CO2 économisées	En 2018, 2 millions de tonnes de gaz à effet de serre, soit une équivalence en CO2 de transport annuel en voiture de 395 000 passagers Depuis la création de cette activité, 24 millions de tonnes de gaz à effet de serre, soit une équivalence en CO2 de transport annuel en voiture de 4,4 millions de passagers
Pollution hydrique liée au non traitement de ces déchets	1 litre d'huile pollue 1 000 mètres carrés d'étendue d'eau
Surface d'étendue d'eau préservée	Environ 852 000 hectares liée à l'activité en 2018 Environ 11 735 millions d'hectares depuis la création de cette activité

Sources : Meeschaert AM, rapports entreprise

[1] Slops : déchets maritimes générés par le nettoyage des pétroliers. Il s'agit de résidus d'hydrocarbures, composés d'eau, d'hydrocarbures, de sédiments et divers polluants

POLLUTION PLASTIQUE

Enjeux

Il existe actuellement un continent de plastique dans les océans, évalué à 1,6 milliard de km² soit 3 fois la surface de la France.
En effet, chaque année, ce sont près de 8 millions de tonnes de plastiques, dont la durée de vie est d'au moins 450 ans, qui sont déversées en mer. Seulement 9 % des déchets plastiques sont recyclés dans le monde. 80 % de ces plastiques retrouvés en mer proviennent des continents, via les fleuves. Ces rejets massifs dans les écosystèmes marins tuent 100 000 mammifères par an.
Pour autant, la production mondiale de plastique ayant connu une croissance exponentielle (x20 depuis les années 60), pourrait encore quadrupler d'ici 2050.
Le PNUE estime l'impact économique de la pollution plastique à 8 milliards de dollars par an, la pêche, le commerce maritime et le tourisme étant directement affectés par la pollution plastique.

LE PLASTIQUE REMONTE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

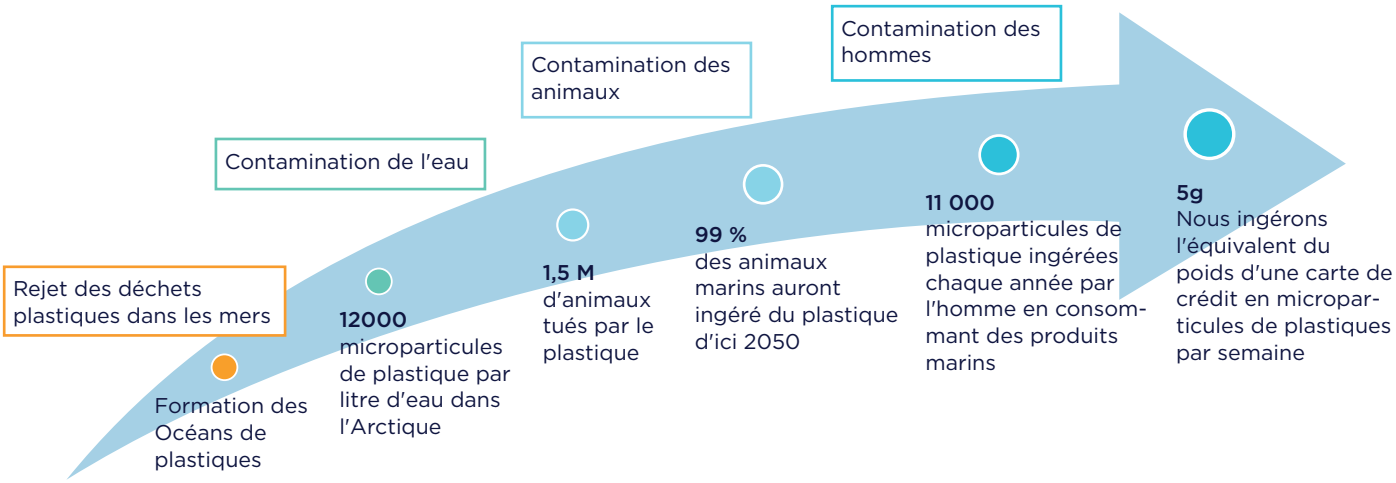

Sources : Meeschaert AM, Fondation Ellen McArthur, Fondation Tara Océans

Evolutions réglementaires

La directive européenne adoptée en 2019 interdit 8 objets plastiques à usage unique à partir de 2021. La France, a introduit en 2015 dans sa loi de transition énergétique pour une croissance verte un objectif de valorisation de 100% des emballages en plastique d'ici 2025. En 2019, la France a voté un amendement à la loi anti gaspillage prévoyant la fin du plastique à usage unique d'ici 2040. D'autre part, en Chine, une interdiction des importations de déchets plastiques depuis 2018, nécessite une reconfiguration des filières de recyclage, avec le développement de nouvelles infrastructures locales aux Etats-Unis et en Europe.

VEOLIA

PROFIL DE L'ENTREPRISE	
Chiffre d'affaires 2018	25,911 milliards d'euros 37 % du chiffre d'affaires dans la collecte et le recyclage

MARCHÉ DU PLASTIQUE	
Recyclage plastique	250 000 tonnes
Infrastructures	En France, 4 centres de transformation du plastique et 89 centres de tri
Marché	Marché du recyclage plastique en Europe : 6,25 millions de tonnes (soit 25 % des déchets plastiques). Marché du recyclage aux Etats-Unis : 3 millions de tonnes (soit 8,4 % des déchets plastiques) Au niveau mondial, marché estimé à 34,8 milliards USD en 2016 (50,36 milliards USD d'ici 2022).
Part de marché local (européen ou américain)	8 %

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RECYCLAGE PLASTIQUE	
Objectifs	500 000 tonnes en 2025
Innovation / Recherche et développement	Inoveo : centre de tri haute technologie utilisant un process indutriel robotisé innovant doublant le taux de valorisation.
Initiatives complémentaires	Engagement en faveur d'une structuration de la filière industrielle de recyclage et de valorisation des déchets

IMPACT ET CONTRIBUTION	
Emissions de CO_2 économisées grâce au plastique recyclé par l'entreprise (comparé à la production d'une tonne de plastique vierge)	1,6 tonne de CO_2 par tonne recyclée : 400 000 tonnes de CO_2 évitées
Equivalence en consommation annuelle de plastique	4,8 millions de personnes

Sources : Meeschaert AM, rapports entreprise

SUEZ

PROFIL DE L'ENTREPRISE	
Chiffre d'affaires 2018	17,33 milliards d'euros 40 % du chiffre d'affaires dans la collecte et le recyclage de déchets
Présence géographique en matière de recyclage	

MARCHÉ DU PLASTIQUE	
Recyclage plastique	525 000 tonnes
Infrastructures	9 usines dédiées en Europe
Marché	Marché du recyclage plastique en Europe : 6,25 millions de tonnes (soit 25 % des déchets plastiques). Marché du recyclage aux Etats-Unis: 3 millions de tonnes (soit 8,4 % des déchets plastiques) Au niveau mondial, marché estimé à 34,8 milliards USD en 2016 (50,36 milliards USD d'ici 2022).
Part de marché local (européen ou américain)	13,80 %

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RECYCLAGE PLASTIQUE	
Objectifs	860 000 tonnes en 2021
Innovation / Recherche et développement	R&D sur la recyclabilité et le tri optique. Création de PLAST'Lab, laboratoire de recherche sur la valorisation et le recyclage des plastiques
Initiatives complémentaires	Co-lancement de l'« Alliance to End Plastic Waste »Programme de recherche public/privé pour détecter, quantifier et modéliser la dispersion de micro-plastiques, étudier leur impact sur l'écosys-tème et tester des technologies pour les capter

IMPACT ET CONTRIBUTION	
Emissions de CO_2 économisées grâce au plastique recyclé par l'entreprise (comparé à la production d'une tonne de plastique vierge)	1,6 tonne de CO_2 par tonne recyclée : 840 000 tonnes de CO_2 évitées
Equivalence en consommation annuelle de plastique	Près de 10 millions de personnes

Sources : Meeschaert AM, rapports entreprise

WASTE MANAGEMENT

PROFIL DE L'ENTREPRISE	
Chiffre d'affaires 2018	3,35 milliards d'euros 100 % du chiffre d'affaires dans la collecte et le recyclage de déchets
Présence géographique en matière de recyclage	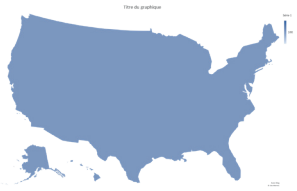

MARCHÉ DU PLASTIQUE	
Recyclage plastique	433 000 tonnes
Infrastructures	102 usines de recyclage où sont recyclés papier, carton, métaux, plastique, verre et matériel de construction
Marché	Marché du recyclage plastique en Europe : 6,25 millions de tonnes (soit 25 % des déchets plastiques). Marché du recyclage aux Etats-Unis: 3 millions de tonnes (soit 8,4 % des déchets plastiques) Au niveau mondial, marché estimé à 34,8 milliards USD en 2016 (50,36 milliards USD d'ici 2022).
Part de marché local (européen ou américain)	14,40 %

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RECYCLAGE PLASTIQUE	
Innovation / Recherche et développement	Introduction de robots de recyclage en 2017 : usage de caméras sophistiquées pour identifier des objets spécifiques tels que les conteneurs plastiques, les canettes...
Initiatives complémentaires	Investissement dans Bigbelly, système intelligent de gestion des déchets et du recyclage, plateforme de gestion permettant de visualiser en temps réel le niveau de remplissage de chaque corbeille et ainsi d'optimiser les tournées de collecte

IMPACT ET CONTRIBUTION	
Emissions de CO_2 économisées grâce au plastique recyclé par l'entreprise (comparé à la production d'une tonne de plastique vierge)	1,6 tonne de CO_2 par tonne recyclée : 693 000 tonnes de CO_2 évitées
Equivalence en consommation annuelle de plastique	Près de 8,2 millions de personnes

Sources : Meeschaert AM, rapports entreprise

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription.

Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur.

Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds (disponible gratuitement auprès de Meeschaert Asset Management et/ou sur le site internet www.meeschaert.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ».

Les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées sur ce document sont le résultat d'analyses de Meeschaert AM à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Meeschaert AM. Toutefois, leur précision et leur exhaustivité ne sauraient être garanties par Meeschaert AM.

Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

SIÈGE SOCIAL

12, Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

LES IMPLANTATIONS RÉGIONALES DU GROUPE

Bordeaux
2 rue de Sèze
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 01 33 50

Lille
18 avenue de Flandre
59700 Marcq-en-Barœul
Tél. : 03 28 38 66 00

Lyon
61 rue de la République
69002 Lyon
Tél. : 04 72 77 88 55

Marseille
42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 33 33 30

Nantes
Place Royale 1 rue Saint Julien
44000 Nantes
Tél. : 02 40 35 89 10

Nice
Porte de l'Arenas Hall C - 6e étage
455 Promenade des Anglais - 06200 Nice
Tél. : 04 97 06 03 03

Strasbourg
1 Quai Jacques Sturm
67000 Strasbourg
Tél. : 03 90 07 70 90

Toulouse
24 grande rue Nazareth
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 14 71 00

Dans les villes citées, des sociétés distinctes peuvent représenter le groupe Meeschaert.

GROUPE MEESCHAERT : QUATRE PÔLES D'ACTIVITÉ

Meeschaert Gestion Privée
- Conseil en stratégie patrimoniale et fiscale
- Gestion conseillée
- Gestion sous mandat
- Investissements immobiliers

Meeschaert AM
- Gestion d'OPC
- Fonds dédiés

Meeschaert Family Office
- Conseil, gestion et transmission du patrimoine de la famille
- Aide à la sélection et supervision d'experts
- Philanthropie

Meeschaert Capital Partners
- Capital transmission
- Capital développement
- Immobilier non coté

MEESCHAERT
Asset Management

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - 12 ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSÉES 75008 PARIS
TÉL. : 01 53 40 20 20 – SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z – SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE N° GP-040 00025.